



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Pôle Administratif des Installations Classées

Dossier suivi par : C. CHARRIER

Ligne directe : 04.50.08.09.24

Courriel : ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr

Réf : Votre demande du 08 novembre 2019 reçue le 13 novembre 2019 par le PAIC

Objet : Accusé Réception suite à un dépôt d'une demande d'examen
au cas par cas.

Anncsey, le 15 novembre 2019

**ACCUSE DE RECEPTION DU DEPOT
D'UNE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA
REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Objet	Demande d'examen au cas par cas
Pétitionnaire	Société FOURNIER SA
Commune - Adresse	148 Chemin des Vernays 74290 ALEX
Intitulé du projet	Extension de l'unité de production U8
Type de projet	Opération d'aménagement + ICPE
Coordonnées du siège social	18 Rue des Vernaies 74230 THONES
Corpus réglementaire concerné	ICPE (article 39 du R. 122-2 du code de l'environnement)
Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier	M CROSET Philippe – Directeur Général
Cabinet d'études associé	APAVE - CHAMBERY

Accueil du public
Pôle administratif
des installations
classées
3 rue Paul Guiton
ANNECY

Monsieur le Directeur Général

Vous avez déposé le 13 novembre 2019 auprès du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC) du département de la Haute-Savoie une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale comportant les annexes 1 à 6 obligatoires.

Conformément à l'article R.122-3 du code de l'environnement, j'accuse réception du dossier qui a été jugé complet.

La demande d'examen au cas par cas sera instruite selon les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur.

Je tiens à vous préciser que cet accusé de réception ne préjuge en rien de la décision sur l'instruction de votre demande qui sera établie dans un délai de trente-cinq jours à compter de la date de ce présent courrier.

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai des trente-cinq jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
La Chef du Pôle Administratif des
Installations Classées,



Colette CHARRIER